



DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
PAYS DU MONT-BLANC

**DECISION N°45/2024**  
Bureau communautaire du 14 octobre 2024

**Objet : Gens du voyage – Dates ouverture et fermeture des aires**

**Auteur de l'acte :** Jean-Marc PEILLEX, Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

Le Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les délibérations n°2021/078 du 02 juin 2021 et n°2022/086 du 29 juin 2022 portant délégation du Conseil Communautaire au bureau,

**Vu** l'avis favorable du bureau du 14 octobre 2024.

**DECIDE**

Article 1 : Les jours d'ouverture et de fermeture des aires d'accueil des gens du voyage sont fixés comme suit :

	Fermeture	Ouverture
Passy	Vendredi 20 décembre 2024	Lundi 10 février 2025

Suite aux travaux réalisés à Sallanches, il est proposé de ne pas fermer cette aire d'accueil cet hiver car aucuns travaux de maintenance sont à prévoir et les édicules sont conçus pour une météo hivernale.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet,
- Monsieur le Trésorier,

*En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire*

Fait à Passy, le **16 OCT. 2024**



**Le Président,  
Jean-Marc PEILLEX.**